



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROOST-WARENDIN

Séance du 22 février 2024

Le Conseil municipal de Roost-Warendin, régulièrement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni le 22 février 2024 à 17h30 dans la salle du Conseil, sous la présidence de Lionel Courdavault, Maire.

Présents

L. Courdavault, F. Duez, B. Richard, J. Bailleux, JL. Quin, N. Majchrzak, S. Pantigny, C. Degobert, L. Miceli, A. Hellebuyck, L. Ilski, R. Cernecca, JL. Obert, C. Boidin, JM. Delsaux, C. Delavalle, MA. Olivier, G. Dujardin, A. Dumont, C. Gigliotti, F. Mosio, B. Witczak

Absents

J. Leclercq (procuration à JL. Quin), C. Pawlak, C. Leclaire (procuration à S. Pantigny), D. Delcroix (procuration à G. Dujardin), A. Lemal, D. Wesmaël (procuration à C. Gigliotti), E. Deregnacourt (procuration à B. Witczak)

Signature du Contrat de Ville 2024-2030

Point présenté par Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Considérant la volonté de la municipalité de mettre en place des actions auprès des habitants du quartier de Belleforière favorisant :

- La réussite éducative
- L'accès à l'emploi
- La transition écologique
- L'accès aux soins, aux sports et aux loisirs ;

Considérant que le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville qui permet de formaliser les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés.

Le Conseil municipal **décide** à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville 2024-2030 coordonné par Douaisis Agglo.

Le Secrétaire de Séance,

Luca MICELI




Le Maire,
Lionel COURDAVAULT